

Forum Interprofessionnel Du Lait & Produits Laitiers

Recommandations du Forum FIPLAIT du 16 Mars 2022

Malgré les importants moyens financiers mobilisés par les Gouvernements sous forme de subventions et de crédit, la production laitière nationale, après avoir connu un début de croissance, s'est stabilisée durant ces dernières années, et a même régressée l'année écoulée comme l'attestent les quantités de lait cru collectées par les laiteries (jusqu'à -25%).

Bien sûr il y a eu la pandémie du COVID19 avec ses confinements, et aussi la sécheresse, mais cela seule n'explique pas le déficit croissant de la production nationale.

Ce déficit s'est traduit par l'augmentation de l'importation des laits en poudre dont les quantités ont dépassé les 400,000 T/an avec augmentation des prix.

Ce tonnage de poudre de lait correspond à 3,2 milliards de litres de lait produit par 500.000 vaches laitières ayant un rendement de 20 l/ jour - ce chiffre indique l'ampleur des efforts qui restent à entreprendre – c'est pour cela que nos recommandations porteront essentiellement sur les moyens à mettre en œuvre pour développer et protéger la production Nationale qui nécessitera un programme décennale détaillé - Ces recommandations partent sur trois points -

1 ère Recommandation : Renforcer le strict contrôle par l'Etat de l'importation, la commercialisation et l'utilisation des poudres de lait et de la matière grasse de lait anhydre

Après 1/2 siècle de reconstitution de lait, il s'avère que la poudre de lait est un facteur de blocage de la production de lait cru, cela a été d'ailleurs constaté dans tout les pays qui l'ont utilisé- Nous proposons que les mesures suivantes fassent l'objet de réflexion et de concertation avec tous les opérateurs concernés de la filière :

- a) Commercialisation du lait subventionné aux consommateurs à 25 DA/l sous forme d'un sachet en poudre à 125g de lait entier, un remplacement du sachet plastique de lait pasteurisé demi-écrémé - Le trésor public bénéficiera d'une diminution du coût de la subvention, et le consommateur aura un produit de meilleure qualité nutritive et hygiénique, facilement stockage et sous pénurie -
- b) Publication d'un décret interdisant la reconstitution du lait à partir de poudre industriel, et de matière grasse de lait anhydre pour la fabrication des laits de consommation (pasteurisés et UHT) et de produit laitiers – cette interdiction

entrera en vigueur dans un délai de 2 ans à - 5 ans en fonction du lieu d'implantation de la laiterie - ce délai permettra aux laiteries de se reconverter au lait cru avec l'aide de l'Etat dans le cadre d'un contrat de reconversion.

- c) Rétablissement de la formule du groupement d'achat du type GAIRLAC qui existait les années 1970 pour tous les importateurs de poudre de lait et de matières premières laitières avec instauration de quota d'importation et de taxes protégeant la production nationale.

Seuls de telles mesures redonneront confiance aux investisseurs nationaux et étrangers pour investir dans les productions fromagères et l'élevage laitier.

2^{ème} Recommandation : Mise en œuvre d'un programme décennal, d'intensification de la production laitière Nationale

En ciblant un objectif de 3 millions de litres, obtenus avec 600.000 Vaches laitières ayant un rendement moyen de 6000 l/an (20 l/j) - L'alimentation de ce bétail nécessitera la mobilisation de surface agricole en irrigué de 200.000 Ha en céréales fourragères (Mais, sorgho, Triticale) et 150,000 Ha en légumineuses (luzerne, trèfle).

L'atteinte de ces objectifs nécessitera d'importants investissements concomitants en matière notamment :

- de culture, de récolte, de transformation et de stockage des fourrages.
- de construction et d'équipements de bâtiments d'élevage pour vaches, veaux et génisses.
- de production de génisses gestantes (120.000/an en moyenne)
- de collecte de lait (régénération et transport).
- d'encadrement technico-administratif de la filière particulièrement pour la formation professionnelle des éleveurs et des techniciens de vulgarisation.

2.1 En matière d'alimentation du bétail laitier :

- Les investisseurs dans les cultures fourragères et leur transformation (ensilage et déshydratation) doivent être prioritaires dans l'attribution des concessions des terres au même titre que les céréaliers
- La majorité des élevages laitiers étant laites hors sol, les fabricants d'aliments du bétail, doivent ajouter dans la gamme de leurs produits des aliments complets (Masch) fabriqués à partir de fourrages déshydratés et des sous – produits des agro-industries (tourteaux, mélasse, issus de meunerie, pulpes sèches etc).

Le contrôle de la qualité de ces aliments fourragers devra être assuré par la mise en place de laboratoires régionaux interprofessionnels d'analyse des aliments du bétail, qui garantissent leurs valeurs nutritionnelles.

2.2 En matière d'augmentation des effectifs du bétail laitier performant :

Compte tenu de l'ampleur du déficit en lait, nous devons mobiliser tout le patrimoine zootechnique existant et qui sera le mieux adaptés aux changements climatiques en cours.

Pour les bovins par exemple, les vaches laitières dont les effectifs ne dépassent pas les 300.000 têtes sont en majorité des races d'origines étrangères.

Nous devons mettre en valeur environ 600.000 vaches de races locales ou croisées qui sont « en jachère », en mettent en œuvre un programme d'amélioration génétique, utilisant les biotechnologies modernes notamment l'insémination artificielle, l'utilisation de semences sexées pour n'obtenir que des femelles, la transplantation d'embryons pour l'obtention de reproducteurs de très haute valeur génétique et la génomique.

Il est urgent de promulguer une Loi sur l'Élevage qui encadrera toute la politique génétique pour les ruminants, particulièrement l'identification des animaux, la création et la gestion des livres généalogique par race. (Herd book, Goat book, Flock book), l'organisation professionnelle des éleveurs, l'utilisation des biotechnologies pour la reproduction.

3^{ème} Recommandation : Mesures d'accompagnements

- 1) Mesures incitatives pour que toutes les activités de la filière soient financièrement rentables afin d'encourager les investisseurs et instaurer la confiance.
Il nous paraît nécessaire de revoir les procédures bancaires de financement des investissements et de l'exploitation des productions animales en général et de la filière lait en particulier.
- 2) Garantir un prix minimum à la production pour les fourrages et le lait et rendre obligatoire le paiement de ces produits selon la qualité (matières grasse et protéines pour le lait, UF et MAD pour les fourrages).
- 3) Réadapter la politique des subventions, et des fiscalisations (impôts, TVA, taxes etc)
- 4) Taxation évolutive de la poudre de lait afin de protéger la production nationale de lait frais.
- 5) Assurer une meilleure coordination des organismes scientifiques et techniques (INRAA, ITELV, CNIAAG, INMV) en les regroupant par exemple en centre national de la recherche zootechnique et vétérinaire (CNRZV) avec le même statut que pour les autres centres de recherche du MESRS.
- 6) Réorganiser la formation professionnelle des éleveurs en transformant les fermes pilotes de GIPLAIT comme fermes-écoles pour la formation pratique des éleveurs.



- 7) Réorienter l'activité de l'ONIL pour en faire un véritable office de développement laitier et mutualiser son activité avec celle de GIPLAIT.
- 8) Renforcer le rôle de l'interprofession laitière, en accordant un plus grand pouvoir de cogestion aux organisations professionnelles au sein des organismes publics de la filière.